



Lundi 14 mars 2016

**Déplacement de
Jean-Michel BAYLET,
ministre de l'Aménagement du
Territoire, de la Ruralité et des
Collectivités territoriales**

Dans la Nièvre



Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, souhaite prendre de nombreuses initiatives en faveur de la ruralité, créer des conditions pour que la qualité de vie soit la même dans les territoires ruraux et citadins. Il n'y a pas d'un côté des territoires urbains ou péri-urbains et de l'autre des territoires ruraux.

Tous les territoires sont en interaction et l'avenir des uns est lié à l'avenir des autres.
Agir pour tous avec la même énergie et la même urgence est sa priorité.

C'est dans cette perspective que le lundi 14 mars, Jean-Michel BAYLET se rendra à Magny-Cours, à la préfecture de la Nièvre, au Conseil Départemental et à Decize au plus près des acteurs, des élus locaux et des habitants de ces territoires.

En matinée, il visitera l'entreprise DANIELSON, une entreprise qui bénéficie de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT), d'un montant de 645 000 € correspondant à la création de 43 emplois.

En Préfecture, il présentera, aux élus des collectivités, les mesures déployées par le Gouvernement depuis les Comités Interministériels aux Ruralités de 2015. Le préfet et les collectivités témoigneront de la déclinaison de ces mesures dans la Nièvre avant d'échanger avec le ministre.

Le ministre se rendra au conseil Départemental et échangera avec l'association « Nouvelles Ruralités ». Une réunion de travail sera tenue autour des diverses propositions de l'association qui visent à faire vivre les territoires ruraux. Il sera accueilli à la mairie de Decize où une présentation des projets d'aménagements de la ville aura lieu.

Puis le Ministre visitera le port de la Jonction, partie portuaire de Decize.

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

Bureau du cabinet et de la communication interministérielle

Anne Morel

Tel : 03 86 60 70 88

Courriel : communication@nievre.pref.gouv.fr

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Nathalie Kouyaté

Tel : 01 44 49 85 08 – 06 40 73 26 97

Courriel : service-presse@territoires.gouv.fr

Programme :

- 10h30 Séquence « Développement économique des territoires », à Magny-Cours
- Accueil républicain
 - Présentation du pôle de performance - *Non accessible aux journalistes*
 - Visite de l'entreprise Danielson - *Photos autorisées au cours de la visite*
- Rendez-vous : Technopole – Circuit de Magny-Cours*
- 14h00 Rencontre avec les élus de la Nièvre
- Discours d'ouverture du Ministre
 - Présentation des mesures en faveur de la ruralité
 - Témoignages de projets innovants dans le département
 - Echanges avec les élus
- Préfecture – 40, rue de la Préfecture – 50026 Nevers Cedex*
- 15h45 Réunion avec l'association « Nouvelles Ruralités »
- Salle François Mitterrand du Conseil Départemental*
Tour d'images en début de réunion
- 16h45 Séquence « Redynamisation des centres bourgs », à Decize
- Accueil républicain en mairie
 - Présentation des projets d'aménagement du centre bourg
 - Visite du village portuaire (Port de la Jonction)
- Rendez-vous : Mairie de Decize – 32 rue de la République*
- 18h00 Fin du déplacement



Nos ruralités : une chance pour la France

Suite à la tenue des « Assises de la Ruralités » à l'automne 2014, le comité interministériel aux ruralités s'est réuni pour la première fois le 13 mars 2015 à Laon, puis le 14 septembre 2015 à Vesoul, en présence du Président de la République.

Deux enjeux ont été exposés par le Premier Ministre pour construire une politique renouvelée pour les ruralités :

- adapter les politiques publiques aux défis des nouvelles ruralités ;
- soutenir les initiatives des territoires ruraux et valoriser leurs atouts pour le développement de la France.

Les comités interministériels aux ruralités ont défini 3 axes déclinés en une cinquantaine de mesures.

1. **Garantir à tous l'égalité d'accès aux services et accompagner au quotidien les habitants des territoires ruraux**

Parmi les principales thématiques :

- Assurer l'égalité d'accès aux soins, accélérer la couverture des réseaux numériques et de téléphonie
- Développer les maisons de services au public
- Mieux coordonner l'évolution des réseaux de services publics
- Maintenir le commerce et l'artisanat de proximité
- Etendre le dispositif de prêt à taux zéro pour la réhabilitation des logements privés
- Répondre aux spécificités de l'école en milieu rural
- Assurer les conditions d'une mobilité pour tous
- Promouvoir le télétravail...

2. **Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux**

- Soutenir l'investissement public des communes et de leur groupement
- Réformer le dispositif des zones de revitalisation rurale
- Répondre aux besoins d'ingénierie publique
- Poursuivre la simplification des normes pour les collectivités locales
- Soutenir l'agriculture locale, le développement touristique
- Mettre en œuvre la transition écologique et énergétique...

3. Assurer la mise en réseau des territoires

- Conforter le réseau des bourgs-centres et des villes moyennes
- Veiller à la qualité de l'urbanisme dans les territoires ruraux
- Développer les coopérations ville-campagne....

En 2016, l'objectif est de mieux faire connaître l'étendue des mesures qui touchent tous les domaines de la vie quotidienne des habitants, des entreprises, des élus..., et de montrer que les annonces sont suivies d'effet, même si certaines mesures nécessitent des délais de mises en œuvre. Il s'agit également d'apprécier les effets cumulés des mesures sur un territoire et pas uniquement de façon sectorielle. Les territoires porteurs d'idées, d'initiative, y compris ceux en grande difficulté, doivent être mis en valeur. Les territoires infra-départementaux où une action coordonnée et spécifique entre Etat, collectivités et acteurs locaux seront identifiés.

La déclinaison des mesures ruralités dans la Nièvre

La mission AIDER :

Dans le cadre du comité aux ruralités, tenu à Laon le 13 mars 2015 sous la présidence du Premier ministre, le Gouvernement a pris en compte les difficultés rencontrées par certains territoires pour élaborer et conduire leurs projets de développement. Un des volets de ce comité a été consacré à l'ingénierie publique, en profonde évolution, tant pour ce qui concerne les missions exercées par l'État que pour celles des collectivités territoriales.

La mesure 37 de ce comité met en place un Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en milieu Rural, « AIDER », destiné à faire avancer concrètement des projets portés par les élus des territoires ruraux.

L'objectif de ce dispositif expérimental est de permettre à des élus de s'appuyer sur l'expertise de membres de corps d'inspection ou de contrôle, mobilisés à leurs côtés pour des missions d'appui à un projet stratégique ou d'ingénierie de projet complexe dont ils assurent le pilotage. Il s'agit du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du contrôle général des finances (CGFi).

Dans la Nièvre, la mission Aider est placée auprès du président du conseil départemental. En aucun cas elle n'a vocation à se substituer à l'intervention possible de cabinets d'étude relevant du domaine concurrentiel, ni à celle des services de l'État en charge des domaines d'action considérés.

Le conseil départemental de la Nièvre, avec le soutien de la préfecture, a retenu les deux thématiques suivantes comme axes de réflexion et d'animation :

- la valorisation et la diversification de l'agriculture nivernaise
- les perspectives de développement du pôle technologique de Nevers – Magny-Cours.



La mission a débuté à la fin de l'été 2015. La première phase a consisté en des réunions de cadrage des besoins et d'identification des thématiques prioritaires. Des visites de terrain avec l'ensemble des parties concernées ont été également faites.

S'agissant de l'axe agricole, il a d'ores et déjà été décidé de privilégier deux axes de réflexion : la mise en place d'une plate-forme d'approvisionnement de la restauration collective publique par les filières directes et la préfiguration d'un agropôle nivernais sur le site du Marault.

S'agissant du pôle technologique de Nevers-Magny-Cours, la mission sera orientée vers la formalisation d'une stratégie industrielle d'excellence et de diversification, vers des liens renforcés avec l'environnement supérieur et le pôle de compétitivité « véhicules du futur » de Montbéliard.

L'implantation dans la Nièvre d'une plate-forme de traitement des cartes d'identité et des passeports :

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelles Génération, M. le Ministre de l'Intérieur a annoncé la cartographie des 40 sites (hors Île de France) retenus pour une plate-forme d'instruction des titres. Parmi les 17 plate-formes spécialisées sur les cartes d'identité et les passeports, la préfecture de la Nièvre a été retenue comme site principal de la région Bourgogne Franche-Comté confortant ainsi le rôle du chef-lieu de département.

Le développement du réseau des maisons de services au public :

De 2006 à 2012, quinze points « relais de service public » ont progressivement maillé le territoire départemental, majoritairement portés par la Fédération des centres sociaux.

Dans le cadre de l'article 26 de la loi NOTRE qui crée les maisons de services au public ; ce réseau est amené à s'étoffer. Le plan de déploiement des maisons de service au public prévoit que la Poste propose la labellisation en MSAP de bureaux de poste de taille moyenne disposant d'une superficie suffisante pour accueillir les différents opérateurs.

Dans le département, deux communes ont finalisé leur projet de MSAP porté par la Poste : Dornes (inauguration le 3 février 2016) et Saint Honoré les Bains (inauguration fin mars/début avril). Deux autres projets sont en cours de négociations.

Par ailleurs, le centre social de Fourchambault sera labellisé MSAP lors du premier trimestre 2016. Une MSAP à l'initiative du centre social de Saint Amand en Puisaye doit également s'intégrer au réseau dans le courant de l'année.

Le maillage devrait ainsi atteindre la vingtaine de MSAP d'ici la fin 2016.

Les maisons de santé :

Le département de la Nièvre comprend aujourd'hui douze Maisons de Santé Pluridisciplinaires : Saint Amand en Puisaye, Montsauche, Moulins Engilbert, Clamecy, Château Chinon, Luzy, Varzy, Magny Cours, Charité sur Loire, Fours, Garchizy et une MSP multi-sites du Bassin de Vie de Cosne.

Cinq autres MSP sont également en cours de finalisation sur les sites de Lormes, Corbigny, Tannay, Coulanges les Nevers et La Machine.

D'autres projets sont en cours d'étude à Sermoise sur Loire et Imphy.



Parallèlement, une expérimentation innovante en matière de secours et de soins d'urgence est en cours d'étude à l'initiative de l'ARS et du Préfet de la Nièvre sur le secteur du Morvan, zone située à plus de 30 minutes d'une prise en charge.

La démarche consiste en la mise en place d'une antenne de SMUR réunissant les compétences du SDIS, des médecins de la communauté hospitalière et des médecins généralistes pour offrir une solution graduée aux patients en situation d'urgence.

L'investissement public local :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

La Nièvre a été dotée en 2015, d'une somme de 8 703 296 €, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente. Cette progression significative a permis de financer près de 200 dossiers générant un montant d'investissement de 25 millions d'euros.

Quelques exemples parmi tant d'autres :

- la création d'une maison de santé pluridisciplinaire portée par la Communauté de Communes du Pays Corbigeois pour une subvention de 500 000 €,
- la redynamisation de la zone d'activités de Donzy portée par la Communauté de Communes en Donziais pour une subvention de 210 784 €,
- la rénovation d'une station service portée par la commune d'Entrains sur Nohain pour une subvention de 55 600 €.

Pour 2016, la dotation nivernaise s'élève à 9 138 461 €, soit 400 000 € supplémentaires. Au total, la progression est de 3 300 000 € (soit 57%) sur 2 ans.

Dotation de soutien à l'investissement public local

La région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'une dotation de 21 517 234 € au titre de la première enveloppe et de 17 471 595 € au titre de la seconde enveloppe.

Les collectivités locales ont été appelées à déposer leurs demandes de subventions. Les Sous-Préfets d'arrondissement et les services de l'Etat participent activement au soutien des collectivités pour élaborer les projets.

A ce stade, de nombreux projets ont été recensés. Une première sélection est en cours tenant compte de la pertinence du projet et de sa capacité à être engagé rapidement. Une première liste sera proposée à Mme la Préfète de région en vue du comité de programmation prévu le 7 avril.



Redynamisation des centre-bourgs :

Le département de la Nièvre se distingue par une faible densité de population (32 hb/km² au plan national). Dès lors, les centre-bourgs ont un rôle majeur en matière d'offres de services et de commerces et structurent le territoire.

Leur rôle est d'autant plus stratégique qu'ils constituent le niveau de proximité en matière de services et de vie collective pour les acteurs du monde rural, et en particulier, ceux de l'agriculture, secteur majeur de l'économie nivernaise.

Dans ce contexte, une attention particulière est apportée aux centre-bourgs dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat, en particulier dans le cadre du contrat de plan Etat/Région.

Le Conseil régional de Bourgogne et l'Etat, dans le cadre du volet territorial du contrat de plan Etat Région 2015-2020, ont souhaité soutenir la redynamisation des centre-bourgs.

Au titre de l'action « territoires infra-régionaux », une sous action intitulée « aménagement durable des centre-bourgs » est créée, dotée de crédits à hauteur de 3,3 millions d'euros pour l'Etat et de 6 millions d'euros pour la Région.

L'intervention de l'Etat dans le CPER porte sur le soutien à l'ingénierie de ces bourgs (gestion, animation, formation). Celles du Conseil régional porte sur le financement des travaux de rénovation de l'habitat et des espaces publics.

A titre d'exemples, Luzy, La Charité-sur-loire, Decize ont bénéficié de crédits dès 2015, soit au titre de crédits Etat, soit au titre de crédits régionaux.

Des sommes significatives ont également été mobilisées au titre de la DETR. Ainsi, le port de la jonction à Decize a bénéficié de 390 000 € de crédits d'Etat pour sa deuxième tranche. Un travail de réflexion se poursuit sur d'autres communes.

La société DANIELSON

Née de la compétition automobile en 1977, la société DANIELSON s'est, au fil du temps, organisée pour assurer sa pérennité et son développement en se tournant également vers d'autres secteurs de pointe souhaitant associer : maîtrise technologique et agilité.

Afin de structurer ses activités de manière rationnelle et durable, le Groupe DANIELSON a été créé en août 2008. Ce dernier est spécialisé dans la conception, la réalisation de démonstrateurs technologiques pour l'automobile, l'aéronautique et la défense, et dans les essais de véhicules ou engins off-road.

La société fait partie du Pôle de la Performance de Nevers-Magny-Cours, qui regroupe 22 autres entreprises spécialisées dans différents domaines dont le secteur du véhicule de compétition, et qui a reçu début 2011 le label « grappes d'entreprises ».

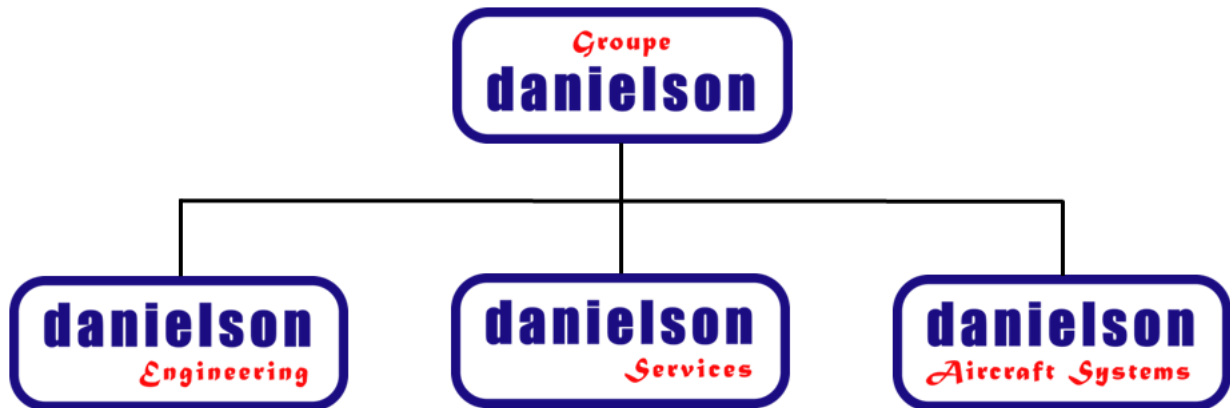
Dirigeant : Bernard DELAPORTE, PDG

Chiffre d'affaires : 13 M€



Le groupe DANIELSON est composé d'une Holding (11 salariés) et de trois filiales dont les activités sont les suivantes :

- DANIELSON ENGINEERING, 97 salariés, conception réalisation et essais de démonstrateurs technologiques. Depuis 2009, la société a un statut de SRC (Société de recherche sous contrat). Pour mémoire ce statut est délivré par BPI France à un nombre très restreint d'entreprises.
- DANIELSON SERVICES, 7 salariés, essais de véhicules sur routes ouvertes ou sur piste, essais d'engins off-road sur bancs aérothermiques.
- DANIELSON AIRCRAFT SYSTEMS, 5 salariés, développement et commercialisation de solutions techniques pour l'aéronautique.



La société DANIELSON ENGINEERING a pour partenaires originels les grands constructeurs et les équipementiers.

L'une des forces de la société est son niveau important d'intégration verticale de métiers lui permettant de réaliser des projets complets en interne, de la conception assistée par ordinateur au montage et aux essais de moteurs avec une réactivité certaine.

Elle possède des savoir-faire reconnus (calcul, conception, usinage) et les moyens nécessaires (prototypage rapide, fonderie aluminium et magnésium, départements fabrication et assemblage, bancs moteur) permettant de réaliser les projets les plus divers.

Autant d'atouts qui lui permettent de travailler pour l'automobile mais également pour les secteurs très exigeants de l'aéronautique et de la Défense.

Les effectifs se répartissent équitablement entre les ingénieurs, les techniciens supérieurs et les opérateurs. Le turnover du personnel est très faible puisqu'il est inférieur à 3% sur les trois dernières années.

Il convient de souligner le travail de partenariat entre la société DANIELSON ENGINEERING et l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) qui a notamment abouti à la création d'un laboratoire de recherche dénommé « ID-Motion ».



Au-delà de travailler sur des concepts innovants, ce laboratoire permet de créer un environnement très favorable à la conduite de thèse. A ce jour 3 thèses ont été portées par l'entreprise et le laboratoire, 2 sont en cours et une jeune femme, Docteur Ingénieur, a été recrutée par l'entreprise.

La collaboration et le savoir-faire de six entreprises du Pôle de Performance, dont DANIELSON ENGINEERING est membre, ont permis de déboucher sur une première mondiale, la création d'un véhicule hybride de série de compétition « La NOAO » qui a été présenté en novembre 2011 au salon « Professional Motor Sport World Expo » à Cologne en Allemagne et qui positionne le Pôle de la Performance de Magny Cours sur les technologies d'avenir.



Dans ce cadre et au-delà des projets collaboratifs médiatisés, il est important de préciser qu'un écosystème est bien présent sur le pôle. C'est par exemple le cas de la complémentarité historique entre ORECA et le Groupe DANIELSON puisque la première société, spécialisée dans le sport automobile de haut niveau, apporte annuellement un chiffre d'affaires non négligeable à l'entreprise.

Par ailleurs, un projet de cellule motorisée pour drone (aéronef) est actuellement en cours sur le pôle entre AERO CONCEPT ENGINEERING (Soufflerie à l'échelle 40% et unité de calcul intensif en CFD) et DANIELSON ENGINEERING. Ce programme, accompagné financièrement par la DGA et la DGCIS dans le cadre de la procédure RAPID, a pour ambition de proposer un concept innovant doté de capacités opérationnelles en rupture. La qualité des résultats obtenus permet d'ores et déjà d'envisager une suite industrielle qui devrait s'écrire avec la société HP Composites France (société sœur d'ONROAK Automotive) dont le projet d'installation sur le site de Magny-Cours est en cours de finalisation. L'objectif à terme est de proposer, aux principaux acteurs du marché (intégrateurs/systémiers), une solution de cellule motorisée « clé en main » dont l'aérostructure composite, la motorisation et l'assemblage seront réalisés sur le pôle de Magny-Cours.

Enfin, le Groupe DANIELSON est ouvert vers d'autres entreprises et les d'autres territoires puisqu'il est l'un des membres fondateurs du G.I.E. EVEREST TEAM. Ce Groupement d'Intérêt Economique, regroupant en son sein des entreprises aux compétences complémentaires très présentes dans les pôles de compétitivité, est très actif et a permis à l'entreprise de franchir des étapes décisives.

Le projet de DANIELSON ENGINEERING soutenu par la PAT à hauteur de 645 000 € pour 43 emplois

Depuis son installation en 2000 sur le technopôle de Magny-Cours, l'entreprise n'a eu de cesse d'investir pour développer ses activités d'étude, de calcul, de fabrication mécanique, d'essais moteur, de maquettage, de prototypage rapide et de fonderie.

Afin de poursuivre sa mutation industrielle dans le créneau de niche visant à produire des composants complets (fonderie, usinage et assemblage) à forte valeur ajoutée pour la démonstration technologique, la compétition automobile, les pièces aéronautiques et militaires et le traitement de l'obsolescence, la société DANIELSON ENGINEERING se devait de disposer de nouvelles surfaces associées à des moyens modernes permettant une organisation performante du travail, synonyme d'une qualité accrue et un renforcement de la compétitivité économique.

Pour accompagner ce développement, une aide au titre de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) d'un montant de 645 000 € a été allouée à la société le 15 septembre 2015. L'engagement de la société est de créer 43 emplois et de réaliser un investissement de 7 900 000 €.

Dans le cadre de ce projet, le programme de recrutement de personnes sous CDI est aussi soutenu au titre des aides au titre du FRED (114 000 € pour 19 emplois en CDI) et du FIRT (27 500 € pour 10 emplois en CDI).

DANIELSON SERVICES

La société DANIELSON SERVICES réalise des essais sur véhicules légers ou sur engins off-road (tracteurs agricoles, machines de travaux publics, engins militaires).

Les véhicules légers, instrumentés, roulent intensivement sur routes et autoroutes en suivant des parcours spécifiques représentant les futures conditions d'utilisation (ville, routes de montagne, altitude, etc...).

Les engins off-road, largement bardés de capteurs de tous types, sont installés et testés dans des salles dédiées dans lesquelles il est possible de recréer les conditions d'utilisation les plus sévères et réalistes (température 55°C, ensoleillement artificiel et essais à la puissance maximale).



DANIELSON AIRCRAFT SYSTEMS

La société DANIELSON AIRCRAFT SYSTEMS est spécialisée dans l'étude le développement et la commercialisation de pièces ou d'équipements spécifiques pour l'industrie aéronautique et aérospatiale.

Cette structure apporte ses compétences aéronautiques aux autres filiales du Groupe Danielson en intervenant, en outre, sur le programme TRIDENT. Le projet TRIDENT vise à développer une gamme de systèmes de propulsion diesel (de 50 à 180ch) spécialement conçus pour les usages drone.

Ce programme est entré en phase de présérie. L'objectif prévu est de finaliser le développement du système de propulsion avec des essais d'endurance de validation, des essais en vol haute altitude, le développement des périphériques et la certification aéronautique, afin d'aboutir à l'industrialisation et à la commercialisation de ces systèmes.

L'image ci-dessous permet de visualiser « le banc d'essais volant » mis en œuvre pour les essais à haute altitude.



Pour la réalisation de cet objectif, des aides au titre du FRED (138 000 € pour 23 emplois CDI) et du FIRT (38 500 € pour 10 emplois en CDI) ont également été accordées à la société DANIELSON AIRCRAFT SYSTEMS.



Decize

La ville de Decize compte 5 919 habitants et est membre de la communauté de communes du Sud Nivernais.

Ces 3 dernières années, la commune a bénéficié de subventions DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 650 000€ pour la réalisation de travaux d'aménagement (promenade des halles, hall de la mairie), d'assainissement et d'adduction d'eau potable.

Durant la même période, la communauté de communes a également bénéficié de la somme de 410 000€ de subventions DETR pour la réalisation de l'extension du port de la Jonction à Decize et de la zone artisanale de Lucenay Les Aix.

Projets de développement

La commune de Decize, associée à la communauté de communes du Sud Nivernais, a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) centre bourg lancé par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au cours de l'été 2014. Cependant, le projet n'a pas été retenu.

Le conseil régional de Bourgogne et l'Etat, dans le cadre du volet territorial du contrat de plan Etat Région 2015-2020, ont souhaité soutenir la redynamisation des centre-bourgs, notamment en faveur des collectivités non retenues à l'AMI, avec une enveloppe de 3,3 M € pour l'Etat et de 6 M € pour la région.

L'intervention de l'Etat dans le CPER porte sur le soutien à l'ingénierie de ces bourgs (gestion, animation, formation). Celle du conseil régional porte sur le financement des travaux de rénovation de l'habitat et des espaces publics.

Decize a bénéficié de crédits régionaux dès 2015, pour l'aider à formaliser son projet. Une équipe pluridisciplinaire a élaboré divers axes stratégiques d'aménagement. La présentation de ce projet sera faite à l'occasion de la visite de M. le Ministre de l'aménagement des territoires, des ruralités et des collectivités territoriales.

Présentation du site du port de la Jonction à Decize



Située à la confluence du Canal Latéral à la Loire, du Canal du Nivernais, de l'Aron et de la Vieille Loire, Decize permet de relier l'ensemble du réseau des voies navigables de France.

En 2007, la communauté de communes du Sud Nivernais a décidé de proposer un site attrayant destiné aux touristes fluviaux qui stationnent sur le port qui se trouve à la jonction entre le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire.

La construction d'un module accueil avec hôtel, restaurant et 10 gîtes très inspirés des chalets de pêcheurs norvégiens a donc été entreprise.

Dans la foulée, une seconde tranche de travaux a été réalisée avec pour objectifs :

- de créer un outil de développement économique local,
- de valoriser et promouvoir les produits agricoles et artisanaux locaux,
- de compléter l'offre de services, notamment liée au numérique, à destination des touristes et des entreprises,
- et de développer et améliorer l'offre d'hébergement en diversifiant la typologie d'accueil.

Cette nouvelle étape a été inaugurée le 30 mai 2015 et comprend :

- l'aménagement d'une place publique dédiée à l'accueil d'événements propices à renforcer l'attractivité touristique du site. Elle est dotée d'une grande halle notamment destinée à un marché de produits locaux en filière directe.

- la création d'un espace multi fonctions destiné aux touristes et aux entreprises (salle de visioconférence, centre de télétravail). Il intègre également le siège de la communauté de communes.



- la création d'un point de vente directe.
- la création d'un gîte de 15 personnes.
- l'aménagement d'un espace technique.

Accompagnement financier de l'opération (e projet a été réalisé sur deux périodes)

Tranche 1 : 4 091 000 € sur la période 2009 -2011

Etat (FNADT) : 515 977 €

FEDER : 818 250 €

Conseil régional : 420 000 €

Conseil départemental : 457 000 €

CC du Sud Nivernais : 1 879 773 €

Tranche 2 : 1 700 000 € sur la période 2013-2015

Etat (DETR) : 340 000 €

Etat (FNADT) : 50 000 €

FEADER : 244 136 €

Conseil régional : 220 000 €

Conseil départemental : 200 000 €

CC du sud Nivernais : 645 864 €